

Un facteur menacé de révocation pour faits de grève !!!

Non à la répression !

Au mois de mai dernier, les facteurs des Bouches-du-Rhône ont fait grève durant trois semaines contre la mise en place de Facteurs d'Avenir, la hausse des cadences et pour une prime de vie chère. Le 23 mai, une centaine de facteurs exaspérés par le refus de discuter de la Direction a tenté de pénétrer dans la DOTC. Seul Serge Reynaud, de Marseille 01, militant de la CNT, fait l'objet d'une procédure disciplinaire avec demande de révocation. La fédération SUD s'oppose à toute répression pour faits de grève et exige l'abandon de la procédure contre Serge Reynaud.

Une direction revancharde

La direction veut faire un exemple contre un mouvement de grève départemental qui a duré trois semaines contre Facteurs d'Avenir.

Elle s'est refusé obstinément à négocier sur Facteurs d'Avenir et à fixer des règles départementales. Elle a joué obstinément l'effilochement de la grève.

Exaspérés par l'absence de réponse, plus d'une centaine de grévistes a tenté de franchir les portes de la DOTC des Bouches-du-Rhône pour obliger la direction à négocier. Serge Reynaud n'était qu'un de ces grévistes parmi d'autres. Il est convoqué devant un Conseil de Discipline le 10 septembre et menacé de révocation !!!

Répression pour faits de grève !

La grève est un droit légitime inscrit dans la Constitution. La direction se refuse de plus en plus à prendre en compte les revendications. Les grévistes ont de plus l'impression d'être face à un mur et à des responsables qui leur parlent d'une autre réalité que celle vécue par les grévistes.

La Poste a une responsabilité dans la montée de l'exaspération des personnels. Les actions menées lors du mouvement de grève à Marseille ne doivent pas donner lieu à des procédures disciplinaires.

Entraves au droit de grève

La direction de La Poste multiplie les entraves au droit de grève comme si cela suffisait pour étouffer le mécontentement des personnels.

-- refus des préavis de grève sous les prétextes les plus futiles sans même consulter les tribunaux.

-- Désignations systématiques aux guichets.

-- Menaces de retenues abusives ou de sanctions.

-- Présence systématique d'huissiers, de cadres et de vigiles dès les premiers jours des conflits.

Répression syndicale

De plus en plus souvent, des militants syndicaux sont menacés de sanctions disciplinaires.

Plus généralement, la direction multiplie les entraves à l'activité syndicale : refus systématique des prises de parole, refus d'accès aux bureaux, interdiction de causer aux agents sur leurs position de travail.

La direction veut imposer un syndicalisme sans contact avec les personnels, sans possibilité de prendre leur avis, sans possibilité de leur donner l'information pour que seule l'information de la direction passe.

Serge ne doit pas être révoqué !

Ce qu'on reproche à Serge Reynaud, ce sont purement et simplement des faits de grève. Il n'y a aucune raison qu'il soit sanctionné.

Dans les Bouches-du-Rhône, CGT, SUD, UNSA, CFDT et CFTC ont affirmé leur soutien à Serge Reynaud comme agent gréviste et le refus de toute sanction pour fait de grève. La direction de la DOTC a refusé toute audience avec les syndicats. Un comité de soutien départemental est en cours de constitution.

Des rassemblements sont prévus à Marseille et Paris, le jour du conseil de discipline.

La fédération SUD exige :

***Abandon des poursuites disciplinaires contre Serge Reynaud. Pas de révocation.**

***Arrêt de toutes les entraves au droit de grève et à l'activité syndicale**

Motions de soutien à envoyer à Mr le Président de La Poste au fax : 01 55 44 24 00



Fédération syndicale des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris Téléphone : 01 44 62 12 00
Télécopie : 01 44 62 12 34 sudptt@sudptt.fr http://www.sudptt.fr